



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1933

Lyon 1er - Élection présidentielle et élections législatives 2022 - Autorisation d'exonération des frais de mise à disposition au bénéfice de la Direction régionale des finances publiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône de locaux situés 11 rue du Griffon à Lyon 1er - EI 01250

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1933 - LYON 1ER - ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ET ELECTIONS
LEGISLATIVES 2022 - AUTORISATION D'EXONERATION
DES FRAIS DE MISE A DISPOSITION AU BENEFICE DE LA
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET DU
DEPARTEMENT DU RHONE DE LOCAUX SITUES 11 RUE
DU GRIFFON A LYON 1ER - EI 01250 (DIRECTION
CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

La Direction régionale des finances publiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du
Département du Rhône a sollicité la Ville de Lyon afin de bénéficier de la mise à
disposition de locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble, propriété de la Ville de
Lyon, sis 11 rue du Griffon à Lyon 1^{er}, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier
01 250, parcelle cadastrée AR 46, afin d'organiser la tenue de permanences pour
l'établissement des procurations en vue de l'élection présidentielle et les législatives.

Compte tenu des missions de service public exercées par la Direction régionale des
finances publiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département du Rhône, il
vous est proposé de procéder à l'exonération des frais de mise à disposition prévus
initialement dans le cadre de la convention d'occupation temporaire.

Pour votre information, la valeur locative de cette mise à disposition avait été évaluée à
2 000 €charges et taxes comprises.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

L'exonération des frais de mise à disposition relatifs à l'autorisation d'occupation
temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la Direction régionale des finances
publiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département du Rhône pour
l'occupation de locaux situés dans l'immeuble sis 11 rue du Griffon à Lyon 1^{er}, pour
l'établissement des procurations en vue de l'élection présidentielle - des mercredis aux
vendredis du mois d'avril - et des élections législatives pour les week-ends des 9 et 10 &
16 et 17 juin 2022, est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET